

# L'INDEX DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

La loi « avenir professionnel » du 5 septembre 2018, complétée par décret du 8 janvier 2019 impose aux employeurs un dispositif d'évaluation des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Ce dispositif aboutit à une notation sur 100 points dont voici le détail pour la société Elior Services FM



## L'ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES

Valeur absolue de l'écart global de rémunération :  
**0.0%**

Nombre de points : **40/40 points**

NB : cet indicateur permet d'évaluer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à partir de la



## L'ÉCART DE TAUX DE PROMOTIONS

Valeur absolue de l'écart global de taux de promotions : **0.10%**

Nombre de points : **15/15 points**



## LA PART DES DEUX SEXES DANS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

Nombre de salariés du sexe sous-représenté : **4**

Nombre de points : **10/10 points**

NB : cet indicateur permet de mesurer la proportion des



## L'ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

Valeur absolue de l'écart global de taux d'augmentation : **2.81%**

Nombre de points : **10/20 points**

NB : cet indicateur permet d'évaluer l'écart entre le taux



## LE NOMBRE DE SALARIÉES AUGMENTÉES EN RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

Nombre de points : **15/15 points**

NB : cet indicateur permet de mesurer le respect par l'entreprise de l'obligation d'attribuer aux salariées en retour de congé maternité une augmentation, dès lors que des aug-

## NOTE GLOBALE DE L'INDEX SUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE :

# 90/100 POINTS

Le score est supérieur à 75 points, la société Elior Services FM est donc considérée comme vertueuse et s'engage à poursuivre son action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.